

219C0943
FR0012757854-FS0551

11 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>SPIE SA</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 10 juin 2019, complété par un courrier reçu le 11 juin 2019, les sociétés Aviva Investors Global Services Limited¹ et Aviva Investors France² agissant de concert ont déclaré avoir franchi en baisse, suite à des cessions d'actions SPIE SA sur le marché :

- à titre de régularisation, le 16 avril 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir de concert, à cette date, 8 580 419 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Aviva Investors Global Services Limited	4 445 862	2,86	4 445 862	2,55
Aviva Investors France SA	4 134 557	2,66	4 134 557	2,38
Total concert	8 580 419	5,52	8 580 419	4,93

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, les déclarants ont précisé détenir, au 16 avril 2019, 573 137 actions SPIE SA au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SPIE SA (prise en compte dans la détention visée ci-dessus).

- le 6 juin 2019, le seuil de 5% du capital de la société SPIE SA et détenir de concert 7 414 684 actions SPIE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,77% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Aviva Investors Global Services Limited	3 349 727	2,15	3 349 727	1,92
Aviva Investors France SA	4 064 957	2,61	4 064 957	2,33
Total concert	7 414 684	4,77	7 414 684	4,26

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, les déclarants ont précisé détenir, au 6 juin 2019, 461 560 actions SPIE SA au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SPIE SA (prise en compte dans la détention visée ci-dessus).

¹ Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors Global Services Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Contrôlée par Aviva plc et agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion. La société Aviva Investors France a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 155 547 949 actions représentant 174 069 913 droits de vote.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 155 547 949 actions représentant 174 242 148 droits de vote.